

Les forums de la Baie

« Les usages sur la Baie maritime »



Jeudi 16 novembre 2006 à Pontorson

- SYNTHESE DE L'EXPRESSION DES PARTICIPANTS -

Les usages sur la bande côtière :

- Nombreux **conflits d'usages** sur ce lien terre – mer : de nombreuses activités professionnelles, récréatives et touristiques ; des abus ; le non-respect de la réglementation en vigueur ; l'insuffisance d'information préventive ; pas de gestion des accès (essentiellement côté Ille-et-Vilaine) et le problème de gestion des flux. Les maires n'exercent pas leur pouvoir de police et les services de l'Etat effectuent peu de contrôles.
- Dépôts et déchets.
- Problématique des moustiques.
- Des projets sont en cours pour apporter des réponses aux problématiques de stationnement (réalisations dans le cadre de l'Opération Grand Site).
- Développement des usages dans le temps et dans l'espace sur la Baie maritime et la bande côtière (lien terre/mer).
- Il existe des **lois** relatives à l'**accès au DPM** et à la circulation, il faut les faire appliquer : accès des engins motorisés autorisé uniquement pour les professionnels or accès de camping-cars, de voitures, des quads...
- Ne pas artificialiser le GR et le DPM avec le passage de la voie verte.

Les pêches :

- Impact sur la mortalité de bans de juvéniles dans les **pêcheries** malgré le ruisseau central (15 juin – 15 juillet). Le maillage actuel des pêcheries est adapté pour la pêche à la crevette grise. Les pêcheries existent depuis des siècles et la situation n'est pas globalement catastrophique pour la ressource.
- Quel est l'intérêt économique de cette pêche ? Le CG 35 pourrait-il ne pas faire cette étude ?
- Problème de **référentiel géographique** sur le zéro des cartes donc références différentes pour chaque activité.
- La pêche de loisirs à pied et de plaisance : problème de cohérence de la réglementation entre les deux départements.

La conchyliculture :

- Problème de sédimentation , pb naturel des baies, mais les concessions ont accéléré ce phénomène
- Restructuration positive pour la profession, mais elle entraîne des nuisances. déchets conchylicoles, flux de circulation sur la route côtière...

L'agneau de pré salé :

- Les marais ont une place prépondérante dans les chaînes trophiques (rôle nourricier pour la zone côtière).
- Surpâturage et piétinement : zones à l'approche des bergeries et quelques autres secteurs. Evolution importante du chiendent => accélération de l'ensablement ?

- Favorable à une **gestion pastorale** du domaine public maritime et à une diversification du pâturage (bovins).
- Le **devenir de cette activité** face à l'application de la loi littoral et la cohérence avec le cahier des charges de l'AOC.
- Avantages de cette activité : accueil de l'avifaune herbivore (mais nécessite une certaine hauteur d'herbe).
- Poser des constats objectifs pour avancer dans la réflexion.

La chasse :

- Problème d'envahissement du chardon et de la **fermeture du milieu** par l'évolution du chiendent : lien terre – mer. Solutions : pacage et gyrobroyage.
- Les herbivores perdent leur rôle attractif pour l'avifaune.
- Echanges de mammifères entre le domaine terrestre et le domaine maritime.

Les activités récréatives :

- Les découvertes de la Baie et les traversées : adaptation aux contraintes (stationnement), préservation de la Baie qui est le support de cette activité.
- Inquiétudes par rapport au **tourisme de découverte et dérangement des espèces** pour les pratiques non accompagnées.
- La fréquentation globale de la Baie : se respecter entre usagers (guides, chasseurs...).
- Lieu magique, de découverte et d'observation qui ne doit pas devenir un site de tourisme de masse.

Au cours de la réunion, les démarches présentées par les acteurs sont les suivantes :

- Plages : accès des moyens nautiques avec un balisage qui responsabilise (compétence des maires). Au-delà de la cohabitation des usages, l'objectif est avant tout la sécurisation des personnes.
- Association qui se crée à Saint-Michel-des-Loups contre les jet-skis.
- 2 pêcheries restaurées par les pêcheurs et aidées dans le cadre de l'OGS.
- La DDAM 35 a rencontré les propriétaires des pêcheries la semaine passée pour les inviter à revenir à des pratiques traditionnelles : maillages compatibles avec la sauvegarde de la population des juvéniles, utilisation du bois, marquage des pêcheries avec un numéro, statut de professionnel à obtenir pour vendre légalement les pêches.
- Résolution du conflit entre les pêcheurs à la seiche et les conchyliculteurs : cautionnement avec un fond de compensation.
- Mise en ligne sur Internet des suivis sanitaires pour la pêche.
- Réponse coordonnée des 2 sous-préfectures au problème de macreuse.
- Plaquette du CG 50 sur la gestion des déchets sur le littoral.
- Tahitiennes remplacées par un autre système, réflexion sur les moules sous-taille.
- La réserve de chasse maritime : exemple de gestion par les chasseurs.
- La charte des guides de la Baie.
- Etude des anomalies sur le DPM par la DDE 35.
- Etude de faisabilité de zones d'activité conchylicole à terre.

A l'issue de la réunion, les sujets prioritaires qui se dégagent sont les suivants :

- Le manque d'**information** et de communication sur la réglementation en vigueur et la ressource.
- Le besoin de cohérence sur la **réglementation de la pêche à pied** (les tailles sont nationales, les quotas individuels sont variables selon les gisements, analyses de terrain pour l'aspect sanitaire) et sur l'**application de la loi littoral**.
- La **gestion pastorale et concertée** du domaine public maritime.
- Un réel **projet de développement durable** intégrant les 3 composantes (économie, social et environnement) à tous les niveaux et cohérent pour l'ensemble des acteurs.

*Date de la prochaine réunion sur le thème « les usages sur la Baie maritime » :
Mardi 28 novembre à 18h30 à Pleine-Fougères.*